



*Natacha Bouchart*

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JUIN 2018  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**la séance est ouverte à 17h00**

**LE CONSEIL :**

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2017-128 du 29 juin 2017), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** de la présentation du rapport d'actions entreprises relatif aux observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des piscines et centres aquatiques de l'Agglomération pour les exercices 2012 et suivants.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an, renouvelable une fois pour la même durée, ainsi que les éventuels avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche d'un agent contractuel au service développement économique et **FIXE** sa rémunération.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an, renouvelable une fois pour la même durée, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche d'un agent contractuel au service assainissement et **FIXE** sa rémunération.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires à la réalisation des travaux de fouille du chantier du Pôle d'Echange Multimodal du transport urbain de Calais ; ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs à la nomination de ces agents.

**DECIDE, à l'unanimité,** d'allouer aux organisations syndicales une dotation totale de 1 500 € , ainsi que de répartir cette somme en fonction du pourcentage des voix recueillies respectivement par les organisations syndicales aux dernières élections professionnelles du Comité Technique et d'attribuer cette somme aux organisations syndicales ayant fourni les justificatifs nécessaires à cet effet.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers et la Ville de Calais pour l'acquisition de vêtements, chaussures et accessoires d'habillement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché avec les ou prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement de la restauration des centres de loisirs ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels de la restauration des centres de loisirs.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la constitution du groupement de commandes pour l'acquisition de matériel informatique entre la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers, le CCAS de Calais, les villes de Calais, Coulogne et Sangatte et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter le convention formalisant ce groupement et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ainsi qu'à signer le marché pour le compte de l'Agglomération avec le ou les prestataires retenus et de prendre toute décision relative à son exécution.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le rapport de gestion 2017 de la Société d'Economie Mixte « Territoires Soixante-Deux » après intervention de Mme MATRAT et réponse de Mme la Présidente.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la renonciation au remboursement de l'avance sur subvention d'investissement des crédits de l'Etat versée à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Calais, représentant un montant de 100 206,92 euros et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer un avenant à la convention de financement avec la Maison de l'emploi et de la Formation du Calais.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2017 relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC des Pins-Transmarck ainsi que le bilan général de l'opération, arrêté au 31 décembre 2017, faisant apparaître des recettes prévisionnelles d'un montant total de 13 232 642 euros HT, et des dépenses prévisionnelles d'un montant total de 13 058 446 euros HT après intervention de Mme la Présidente.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à engager la procédure d'appels d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour le ramassage des déchets et les opérations de propreté des espaces publics et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à valider les actions bénéficiant du Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale ainsi que d'accorder une participation financière aux porteurs assurant la maîtrise d'ouvrage des actions et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à :

- signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet, tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets,
- engager les crédits de Grand Calais dans la limite des plans de financement agréés,
- engager les crédits de Grand Calais dans la limite des budgets votés.

**VALIDE, à l'unanimité,** les actions bénéficiant de l'appel à projet de l'Economie Sociale et Solidaire et accorde les subventions aux associations assurant la maîtrise d'ouvrage des actions et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération après intervention de Mme la Présidente.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets après intervention de Mme la Présidente.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à engager la procédure d'appels d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères ; et en cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec le prestataire retenu le marché ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à engager la procédure d'appels d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la maintenance et la réparation des bennes à ordures ménagères et des hydrocureuses de Grand Calais Terres & Mers ; et en cas d'insuccès, de procéder, sur décision de la commission d'appel d'offres, soit au lancement d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit au lancement d'une procédure négociée et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec le prestataire retenu le marché ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement après interventions de Mme la Présidente et de Mme DUMONT-DESEIGNE.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à acter de la mise en œuvre d'une politique de développement d'opérations de mécénat relatives aux activités portées par l'école d'art du calaisis et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document formalisant la mise en œuvre de partenariats entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et d'éventuels mécènes ou donateurs.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la diminution de 10 000 euros du montant maximum de la subvention accordée à l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » pour l'année 2018, soit une subvention 2018 réduite à 290 000 euros maximum et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale ».

**DECLARE, à l'unanimité,** que les comptes de gestion pour l'exercice 2017 des différents budgets dressés par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Général, du Budget annexe de l'Assainissement, du Budget annexe de la zone Marcel Doret, du Budget annexe du SPANC, du Budget annexe de l'Aéroport Calais-Dunkerque, du Budget annexe des Fouilles Archéologiques, du Budget annexe de la zone des Dunes, du Budget annexe du Développement Numérique et du Budget annexe de la zone de la Rivière Neuve.

**ADOpte ET APPROUVE, à l'unanimité,** l'affectation définitive des résultats 2017 du budget général et des budgets annexes.

**VOTE, à l'unanimité,** la décision modificative n°2 du Budget Général de l'exercice 2018.

**VOTE, à l'unanimité,** les autorisations de programme du budget 2018, budget général après intervention de M. HAMY.

**DECIDE, à l'unanimité,** d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à attribuer pour l'année 2018 un fonds de concours à la commune de Sangatte d'un montant de 96 000 € en vue de participer au financement de réalisation d'un boulodrome couvert et de deux pas de tirs à l'arc et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou

d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

**La séance publique est levée à 18h25**

Le Conseil Communautaire se réunit ensuite en huis clos conformément à l'article L.5211-11 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROUVE, à l'unanimité**, la convention d'engagements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine Quartier Fort-Nieulay à Calais et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention établie entre le locataire, Terre d'Opale Habitat, l'association Habitat Jeunes et la Communauté d'Alomération Terres & Mers, ainsi que tout avenant pouvant intervenir.

**La séance est levée à 18h30**